



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 49304

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le maintien du niveau des crédits culturels municipaux dans les collectivités locales. En effet, la crise budgétaire a atteint les communes, départements et régions, pour la préparation de leurs budgets, notamment culturels. Certaines collectivités ont en effet réduit, parfois sensiblement le montant des crédits affectés à la culture, tant pour leurs structures culturelles, que pour leurs associations oeuvrant dans ce secteur. Il pourrait donc s'avérer intéressant de demander aux DRAC de mener une étude, département par département, pour mieux saisir le maintien ou la baisse de ces crédits culturels dans les collectivités de leur ressort. Il est en effet nécessaire de mieux saisir cette tendance, pour être amené à concevoir une approche commune pour les deux à trois ans qui viennent, si la crise internationale et financière venait à continuer. Une compensation peut alors être envisageable au niveau des pouvoirs publics, dans le domaine culturel. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette problématique.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49304

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2009, page 4750

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)